



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 8093

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation de l'entreprise NHR Massilia (ex-NHR Unipol), a Marseille. Les recentes declarations faites, il y a quelques semaines, par le principal actionnaire italien de cette raffinerie ont provoqué une légitime émotion parmi le personnel. Dans ce texte, il est fait notamment état de restructuration en profondeur de « concentration et réduction de personnel inévitables ». Les 225 salariés qui ont vu se succéder, depuis huit ans, quatre repreneurs, sont légitimement inquiets pour l'avenir de cette usine, une des dernières de l'industrie des corps gras à Marseille. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la situation exacte, ainsi que les projets concernant NHR Massilia.

Texte de la réponse

Reponse. - La société nouvelles huileries et raffineries Massilia, filiale du groupe Lesieur, qui appartient depuis août 1988 au groupe Beghin-Say-Ferruzzi, connaît depuis quelques années des problèmes financiers importants liés aux coûts industriels et logistiques trop élevés du fait de la vétusté de l'outil et de sa situation en centre ville. Confrontés à cette situation préoccupante, les nouveaux dirigeants ont engagé une réflexion comportant plusieurs hypothèses sur la modernisation de l'usine actuelle ou la construction d'une nouvelle unité dont la localisation est nécessairement liée à la structure concurrentielle du marché. Les conclusions de cette étude sont attendues pour le début du mois de mai et devraient leur permettre d'arrêter une décision. Sans qu'il soit envisageable d'obliger cette société à poursuivre une activité déficitaire, le ministre de l'agriculture et de la forêt attirera l'attention de ses dirigeants sur les implications de leur décision, notamment sur le plan social.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8093

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 212